Le fil de terre

Numéro 43 — Janvier 2014

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

EDITO

Cinquième année de publication pour notre fil de terre.

Vecteur de partage d'informations de plus en plus lu, votre petit mensuel fait son chemin.

Ses colonnes vous sont ouvertes et vous êtes de plus en plus nombreux à réagir, à vous exprimer sur le quotidien de notre commune.

Dans cette période électorale, la parole du citoyen doit jouer un rôle fondamental dans l'élaboration des projets soumis à vos suffrages.

Nous comptons sur vous !

Le Président,
Georges Charpenay

PAROLES D'ELUS

Marie-José Faure
Conseillère Municipale

Démocratie participative !

En cette période électorale, les habitants sont fortement sollicités pour élire leurs conseillers municipaux, mais qu'en est-il de leur consultation sur les projets et les propositions ? Nos concitoyens sont certes des électeurs, mais ils sont aussi des « citoyens-acteurs » de la politique municipale, entendue comme « gestion de la cité ».

Ils et elles ont des idées, des projets pour leur quartier, pour notre ville, pour notre communauté d'agglomération.

Il convient donc pour les élus d'aller à leur rencontre, de les écouter, de prendre en compte leur point de vue pour construire ensemble une réelle participation démocratique en faveur de Saint-Just-Saint-Rambert.

Bas les masques !

Les municipales approchent… Pour l'instant sur notre commune, deux listes se sont déclarées : une, affichant sa volonté d'exercer une politique de gauche pour le bien des Pontrambertois, et une autre « sans étiquette », conduite par Monsieur Olivier Joly. Pourtant ce monsieur, poulain de Messieurs Cinieri et Chossy, est bel et bien proche de l'UMP. Aurait-il honte de ses idées de droite ?
Allons, Messieurs un peu de courage ! Arrêtez d'abuser nos concitoyens ! Affichez vos opinions dans le souci d'une complète transparence.

Nicole Toubin, Conseillère Municipale

LE TOURISME EN LOIRE-FOREZ !

La Communauté d'Agglomération s'investit dans le tourisme.
En effet, Loire Forez dispose d'un grand potentiel dans ce domaine et a la volonté de faire de son territoire une destination et une terre de randonnées. Pour cela elle a créé un site internet très intéressant et très complet : http://www.randos-loireforez.com/

Les Offices du tourisme proposent aussi de nombreuses visites des savoir-faire du territoire tels que la fromagerie ELS, la verrerie de St Just-St Rambert, le château de Chalain d'Uzore…
Ils ont également mis en place des boutiques au sein des offices de tourisme, pour faire connaître et vendre les produits du terroir.
Dans un souci d'harmonisation, la mise en conformité de plusieurs sites tel que les étangs de La Cotille, le musée de la fourme, la médiathèque…a été effectuée. D'autres le seront prochainement.
Un projet d'aménagement du canal du Forez est à l'étude. Affaire à suivre…
Beaucoup de projets pour participer au développement de notre territoire.

Nicole Toubin, Conseillère Municipale et Communautaire

UNE GESTION EN REGIE, VITE !

Au conseil municipal du 21 novembre 2013, était présenté le rapport d'activités 2012 du Syndicat des 3 ponts, en charge du traitement des eaux usées des communes de Andrézieux- Bouthéon, Bonson, et Saint-Just-Saint-Rambert (en clair, de la station d'épuration d'Andrézieux). Comme de bien entendu, ce travail est en grande partie délégué, « affermé » à une société privée.
En 2012, le délégataire a changé… Les tarifs aussi.
Au premier janvier 2012, la société SAUR facturait à chaque consommateur d'eau 23,97 € d'abonnement (part fixe) et 0,36 € par m3 consommé (part proportionnelle).
Au premier décembre 2012, VEOLIA ne facture « plus » que 12,50 € (part fixe), et 0,26 € (part variable). Comment justifier un tel écart ? Même Monsieur l'Adjoint Pierre GRANGE, spécialiste de ces questions, a éprouvé quelque difficulté.
Comment une société privée, dont la raison d'être est de générer du profit, peut-elle facturer un service 30% moins cher qu'une société concurrente ?
De telles disparités ne peuvent que susciter doute et suspicion, même chez les libéraux les plus convaincus.
Or l'eau et l'assainissement ne sont pas des produits comme les autres : nul n'a le droit de réaliser dans ces domaines essentiels à la vie des profits scandaleux. Certes, tout travail, tout service a un coût. Service public ne signifie pas nécessairement gratuité pour l'usager. Mais seul un retour à la gestion en régie permettra d'éviter que des sociétés privées placent les dividendes servis à leurs actionnaires au-dessus du service dû au citoyen.

Norbert Verrier, Conseiller Municipal

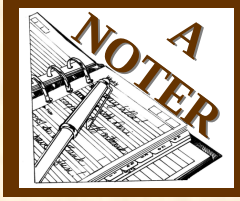

Conseil municipal : Jeudi 20 février 2014 à 19h15, Salle le Prieuré Bas
Pour nous contacter, s'abonner ou se désabonner : fildeterre@lesbarques.fr
Retrouvez nos parutions sur : http://www.projetcitoyen.fr/